

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - NOVEMBRE 2024

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «**CGV**») régissent de manière exclusive les relations commerciales entre la Société adde SAS (ci-après la «**Société**») et ses clients (ci-après les «**Clients**») pour toute fourniture de produits (ci-après le(s) «**Produit(s)**») et/ou de prestations de services associées ou non à ces Produits (ci-après la/les «**Prestation(s)**»). La Société se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment les CGV, étant précisé que les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la commande. Toute commande passée auprès de la Société implique l'adhésion entière du Client aux CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été expressément convenues par écrit entre la Société et le Client. La Société ne saurait être liée par les engagements de ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite émanant de sa part.

2. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS

Les produits, objets des présentes, sont les matériels audio, vidéo, cinématographiques et l'ensemble des produits périphériques, des marques détenues par la Société ou non, vendus par la Société. La Société aura la faculté de retirer tout produit de son catalogue à tout moment, sans que pour autant le Client ait droit de réclamer des dommages et intérêts.

3. COMMANDES

a. Commande de Produits

La commande du Client est considérée comme définitivement acceptée par la Société après réception par cette dernière de l'acompte éventuellement prévu et dans tous les cas par l'envoi d'une confirmation écrite par la Société ou par l'expédition des Produits visés sur la commande. Toutes les commandes de produits sont adressées par le client à la Société par écrit (courrier, ou e-mail). Les commandes du Client devront mentionner précisément les références et quantités du ou des produit(s) souhaités.

Toute modification et/ou annulation de commande de Produit(s) doit être faite par écrit et notamment par courrier ou par e-mail.

A compter de la date figurant sur le devis signé par le client ou la confirmation de commande de la Société, le client dispose d'un délai de une semaine calendaire (7 jours) pour modifier et/ou annuler tout ou une partie de sa commande. Passé ce délai, toute modification et/ou annulation de tout ou d'une partie de la commande donnera lieu à facturation par la Société au client d'une somme égale à 20% du montant HT de la commande annulée. Nonobstant ce qui précède, il est précisé qu'aucune modification et/ou annulation de la commande de Produit(s) ne pourra être prise en compte par la Société si elle intervient moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date de livraison prévisionnelle indiquée par la Société dans la confirmation de commande. En pareille hypothèse, le Client restera tenu de payer à la Société le montant total HT de la commande ou de la partie de commande modifiée ou annulée.

b. Commandes de Prestations

Les Prestations confiées par le Client à la Société sont réalisées sur la base et conformément aux instructions, informations et besoins communiqués par le Client, et, le cas échéant, conformément au cahier des charges convenu par écrit entre le Client et la Société. Le Client reconnaît que l'exécution des Prestations par la Société dépend de manière essentielle du contenu et de la qualité des éléments précités fournis par le Client et s'engage dès lors à fournir des informations exactes et complètes. A défaut de fourniture par ce dernier des éléments précités, la Société sera dispensée d'exécuter les Prestations compromises, sans diminution de prix. Toute demande du Client tendant à modifier ou étendre certaines Prestations est soumise à l'accord écrit de la Société. Les coûts, conditions et délais d'exécution associés feront alors l'objet d'un avenant à la commande.

Enfin, il est en outre précisé que toutes les commandes passées à la Société, ne comprennent pas, notamment dans le cadre des installations assurées par les équipes techniques de la société :

- tous travaux de menuiserie, fumisterie, maçonnerie, serrurerie, peinture, jupe d'écran.
- tous travaux d'électricité générale
- la fourniture et le passage de lignes réseaux et haut-parleurs. Ni panneaux de brassage et noyaux RJ45 associés.
- la fourniture des armoires de protection électriques des équipements, ainsi que les câbles de raccordement en goulotte. Contact SI.
- bois et accroches de support pour équipements audio en salle. Système primaire d'accroche d'équipements audio au plafond en salle.
- l'acceptation de compte prorata, quel qu'il soit, sauf convention particulière, approuvée et signée par la Société.

4. PRIX

Les factures sont établies au tarif en vigueur au jour de la conclusion de la vente, c'est-à-dire : pour ce qui concerne les Produits, au jour de la Confirmation de commande par la Société; pour ce qui concerne les Equipements Spécifiques, au jour de

l'acceptation du devis remis par la Société. Les prix s'entendent Hors Taxes et hors frais de livraisons, coûts d'emballages (sauf mention contraire au devis). Les taxes, dont la TVA, et le cas échéant les éco-contributions applicables sont facturées selon les dispositions légales en vigueur. La facturation étant établie au cours du jour de livraison, les tarifs de la Société sont modifiables sans préavis en fonction de l'évolution des tarifs de ses fournisseurs, même en cours d'exécution d'une commande à livraison fractionnée. Ces variations ne sauraient justifier l'annulation de la commande par le Client.

S'agissant des Prestations, les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le Client, en tenant compte notamment de la nature, de la complexité et du volume des Prestations à effectuer. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cas de survenance de tout évènement imprévu, quel qu'il soit entraînant une modification d'un des éléments de la Prestation.

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les délais de paiement sont fixés à trente (30) jours fin de mois date de facture, sauf conditions particulières convenues par écrit entre les parties ou mentionnées au devis. Les factures sont réglées par chèque ou virement payables au siège social de la Société, sans escompte. Le règlement est réputé réalisé lors de l'encaissement des fonds à la disposition de la Société.

Tous changements dans la situation juridique ou financière du Client correspondant aux événements listés ci-après, de manière non limitative, devront faire l'objet d'une information écrite auprès de la Société, qui pourra, si elle le souhaite, annuler les commandes en cours, refuser des commandes, exiger des garanties ou modifier les conditions et délais de paiement : procédure de sauvegarde ou judiciaire, mise en location gérance, cession de tout ou partie du fonds de commerce du Client, échange de titres de la société du Client, apports en société, fusion, scission, changement de contrôle, résiliation ou réduction de garantie.

6. RETARDS ET DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, toutes sommes dues par le Client au titre d'une commande ou d'autres commandes exécutées ou en cours d'exécution deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable. Par ailleurs, sans préjudice de dommages et intérêts que la Société se réserve le droit de réclamer au Client, le retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par la Société de toute nouvelle livraison de Produits et/ou exécution de Prestation et le paiement par le Client :

- de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues ;
- d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire ;
- d'une clause pénale dont le montant sera égal à une somme correspondant à 15% du montant total facturé et non payé par le Client.

A défaut de complet paiement, le Client s'engage à restituer, immédiatement et à ses frais, les Produits restés impayés, et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état.

7. CONTESTATION DE LA FACTURE

Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par la Société au Client ne pourra, en tout état de cause, être examinée par la Société que si elle est réalisée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée.

8. LIVRAISON - TRANSPORT - STOCKAGE

La délivrance est réputée effectuée à l'enlèvement des Produits et/ou Equipements Spécifiques, par le transporteur, à l'entrepôt de la Société, avant chargement, sauf conditions particulières prévues et acceptées par écrit entre les parties. La livraison s'effectue selon l'Incoterm EXWORKS.

la Société s'efforcera de livrer les Produits dans le délai prévisionnel précisé sur le devis ou la Confirmation de commande, adressé(e) par la Société. la Société se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles en fonction des quantités disponibles. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs, et de l'ordre d'arrivée des commandes. Tout dépassement des délais de livraison et/ou toute livraison partielle ou incomplète ne pourra donner lieu ni à résiliation de la commande ni au versement par la Société au Client concerné, de pénalités, dommages et intérêts et/ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les délais de livraison sont suspendus dans le cas énoncé à l'article FORCE MAJEURE ci-après.

Le choix du transporteur et du mode de transport utilisé pour l'acheminement des Produits et/ou Equipements Spécifiques seront librement effectués par la Société. Les frais de transport sont à la charge du Client sauf mention contraire au devis.

Le Client s'engage à stocker les Produits et/ou Equipements Spécifiques livrés, dans un endroit propre, sec, et à température ambiante, sans exposition à l'humidité et à la chaleur. Le Client s'engage à prouver et à attester auprès de la Société et à première demande de celle-ci, de la parfaite qualité des lieux de stockage des Produits et/ou Equipements Spécifiques livrés. Les défauts et détériorations des Produits et/ou Equipements Spécifiques consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation par le Client ne pourront ouvrir droit à la garantie due par la Société.

9. TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui en prend livraison sous sa responsabilité, quel que soit le mode de transport ou le mode de règlement du prix. Il appartient au Client de vérifier lors de la réception la quantité, la qualité, le poids et les dimensions des Produits livrés et, en cas d'avarie, d'exercer les recours éventuels à l'encontre du transporteur conformément à ce qui est indiqué à l'article VII. En cas de livraison directe par la Société, le Client devra signaler les avaries ou défauts auprès du livreur.

En cas d'avarie, de vol, ou de perte totale ou partielle, il appartient au Client d'émettre sur le récépissé de livraison des réserves écrites et explicites faisant clairement apparaître la nature de l'avarie ou la quantité de manquants dès réception des Produits livrés par un transporteur, et de confirmer ces réserves par lettre recommandée avec accusé de réception ou acte extrajudiciaire adressée au transporteur dans les trois jours suivant la réception des Produits conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce. Il appartient également au client de refuser tout colis apparaissant comme endommagé ou d'un emballage suspect.

10. REPRISES - RECYCLAGES - DESTRUCTIONS

Les Produits vendus ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel, et après accord préalable et écrit de la Société, un Produit pourra être repris, à condition d'être en parfait état, dans son emballage d'origine, et d'avoir été livré depuis moins de quinze (7) jours calendaires. Tout retour devra être fait, aux frais du Client, franco de port, avec indication des numéros et date de livraison. Les reprises acceptées donneront lieu exclusivement à l'émission d'un avoir par la Société correspondant au montant total du prix de vente du Produit repris, diminué d'un abattement proportionnel aux frais occasionnés par les opérations de reprise. Aucune reprise ne sera acceptée pour des Produits non stockés par la Société ou ayant fait l'objet d'une commande spécifique de la part de la Société auprès de ses propres fournisseurs. La Société, en sa qualité de distributeur, a pris toutes les dispositions pour recueillir auprès de ses propres fournisseurs les informations relatives à la collecte, l'enlèvement, le traitement ou le conditionnement des équipements électriques et électroniques, et veille en permanence à la traçabilité des documents permettant de s'assurer du respect par ses fournisseurs de leurs obligations en leur qualité de fabricants, et se charge d'en tenir informés les utilisateurs d'équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, la Société tient à la disposition de ces derniers les informations relatives aux solutions d'enlèvement et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

11. GARANTIE - RESPONSABILITÉ

La Société accorde au Client une garantie pièces conventionnelle sur les Produits pendant une durée d'un (1) an à compter de leur livraison, sauf mention contraire au devis et hors produits consommables et d'entretien courant. Au titre de cette garantie, la Société sera tenue du remplacement des Produits hors frais de transport aller-retour du matériel et hors frais de déplacement du technicien en cas de besoin, sauf conditions particulières, sans que le client ne puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts à l'encontre de la Société. En cas de vice apparent ou de manquant effectivement constatés par la Société et ne correspondant pas aux spécifications décrites dans la commande, le Client ne pourra demander à la Société que le remplacement des Produits et/ou Equipements Spécifiques non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. Toute réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le Client des Produits et/ou Equipements Spécifiques concernés.

En raison de la technicité des produits et équipements, la Société ne sera tenue à aucune garantie quelle qu'elle soit en cas d'intervention d'un tiers en ses lieux et place sur ses produits et équipements, pour quelque raison que ce soit, à moins que la Société n'ait expressément autorisé une telle intervention par écrit.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES - NOVEMBRE 2024

En outre, la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable ou d'indemniser le Client au titre d'un quelconque dommage indirect, des pertes d'exploitation, de données, de contrats, de chiffre d'affaire, de bénéfices et/ou de clients, découlant ou résultant de la vente et/ou de l'utilisation de tout ou partie des Produits et/ou Equipements Spécifiques, ou de la fourniture de tous services associés aux dits Produits et/ou Equipements Spécifiques (y compris installation, mise en service, maintenance), et ce quand bien même la Société a été avisé de l'éventualité de tels dommages.

Toute garantie est exclue dans les cas suivants :

- négligence ou faute de la part du Client,
- non-respect par le Client des fiches, notices ou consignes communiquées par la Société lors de la vente des Produits, mauvaise utilisation ou défaut d'entretien par le Client des Produits ou des pièces ou matériels sur lesquels portaient les Prestations de services,
- pannes liées à des consommables et/ou usure normale des Produits ou des pièces ou matériels sur lesquels portaient les Prestations de services ou détériorations imputables au Client,
- accident,
- force majeure au sens de l'article 13 des présentes CGV ;
- intervention du Client ou d'un tiers non préalablement mandaté ou agréé par la Société postérieurement à la vente des Produits ou à la réalisation des Prestations de services,
- absence de règlement par le Client de la totalité de la facture d'achat des Produits ou des Prestations de services.

12. RESPONSABILITÉ

Les prestations fournies par la Société sont effectuées selon les règles de l'art et de manière professionnelle. Toutefois, la Société ne saurait être tenue responsable :

- des conséquences d'une mauvaise exploitation ou d'un usage inapproprié des livrables ou du matériel fourni par le Client,
- d'un retard ou d'une impossibilité d'exécution en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté (grèves, panne matérielle, intempéries, pandémie, défauts techniques ou logistiques, etc.).

En tout état de cause, la responsabilité de la Société, pour quelque cause que ce soit, est limitée au montant des sommes effectivement versées par le Client au titre de la prestation ou du matériel concerné au cours des 6 derniers mois précédant la survenance du fait générateur du dommage.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable :

- des dommages indirects, immatériels ou perdus (tels que perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, frais de substitution, etc.) ;
- des défauts ou préjudices dus à un matériel non conforme ou défectueux fourni par le Client ou un tiers, ou à des installations, conditions d'accès ou d'environnement non conformes fournies par le Client.

Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute lourde ou intentionnelle de la part de la Société, ou en cas de dommages corporels ou de dommages causés à des biens, résultant d'une faute prouvée de la Société.

Le Client s'engage à souscrire, le cas échéant, une assurance couvrant les risques liés à l'usage du matériel et/ou des prestations réalisées. La Société se réserve le droit de demander la preuve de cette assurance avant le commencement de la prestation.

13. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'au complet paiement du prix de vente, intérêt, frais, taxes et accessoires compris. Le paiement n'est réputé effectué qu'à l'encaissement effectif. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la Société pourra reprendre les Produits, la vente sera résolue de plein droit si bon le semble à la Société et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des Produits dont aura bénéficié le Client.

Le Client s'engage à informer immédiatement la Société de toute saisie ou autre intervention de tiers sur les Produits, afin de lui permettre de préserver ses droits.

En cas de défaut de paiement d'une seule facture ou partie de facture à échéance, la Société pourra récupérer les Produits dans les locaux du Client aux frais et risques de ce dernier, même en l'absence de procédure collective du Client. Le Client s'engage à cette fin à lui laisser libre accès à ses locaux et à l'informer du lieu de stockage des Produits.

En cas de revendication des Produits, la Société se réserve le droit de faire dresser un inventaire ou de mettre sous séquestre les Produits impayés détenus par le Client. Pour les besoins du présent article, les Produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées.

Le Client est responsable, à compter de la livraison telle que définie à l'article 8 des présentes Conditions Générales de Ventes, du stockage des Produits, d'opérations de manutention, des conditions de conservation des Produits et des dommages que ceux-ci pourraient subir. Le Client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des Produits et à souscrire une police d'assurance destinée à couvrir tous dommages et sinistres susceptibles d'être causés aux Produits ou par ceux-ci dès leur livraison.

14. FORCE MAJEURE

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant la Société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de la société ou des transporteurs habituels, toute modification de la réglementation, l'incendie, l'inondation, la guerre, les confinements, les arrêts de production, les ruptures de stock et plus généralement tout fait reconnu par la jurisprudence applicable comme étant constitutif d'un cas de force majeure. Dans de telles conditions, la Société préviendra le Client par écrit, notamment par mail, dans les huit (8) jours de la date de :

- survenance des événements, le contrat liant la Société et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'événement,
- cessation des événements, le contrat reprenant alors ses pleins effets. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu entre la Société et son Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

15. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles des personnes physiques traitées par la Société incluent le nom, prénom, numéro de téléphone et adresse du Client ou de ses représentants. Les traitements des données personnelles ont pour finalités le traitement et la livraison des commandes, la réalisation des Prestations, la mise en œuvre de la garantie et l'émission des factures. Les données personnelles sont nécessaires à l'exécution par la Société du contrat avec le Client. Les données pourront être transmises au prestataire informatique de la Société, ainsi qu'à leurs fournisseurs et transporteurs. Aucun transfert de ces données personnelles hors Union européenne n'est effectué par la Société.

Le Client ou la personne physique le représentant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles, ou du droit de demander une limitation du traitement qui le concerne ou du droit de s'y opposer en écrivant à l'adresse suivante : onvousecoute@adde.fr. Il dispose également d'un droit à la portabilité de ses données personnelles et dispose d'un droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de ses données personnelles par la Société auprès de la CNIL.

Toute personne dont les données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Les directives générales ou particulières, peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

La Société s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées et en tout état de cause dans un délai maximal de trois (3) années à compter de la fin de la livraison de la commande ou de l'exécution des Prestations.

16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS / DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont soumises au droit français. En cas de litige, sur l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Ventes, la partie la plus diligente pourra saisir le Tribunal de commerce de Lyon auquel les parties attribuent expressément compétence et ce, même en cas de référé, d'ordonnance sur requête, de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel à garantie, et nonobstant pluralité d'instances.

17. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

La Société se réserve la possibilité de modifier tout ou partie des présentes Conditions Générales de Vente, y compris notamment sa liste de prix, de manière unilatérale, et ce à tout moment et pour quelle que cause que ce soit. Ces modifications n'affecteront toutefois pas les commandes d'ores et déjà fermes (conformément à l'article 3 des présentes) au jour de l'annonce par la Société de la modification envisagée.

18. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Client bénéficie d'un droit limité, non exclusif et non transférable de reproduction et d'utilisation des logos, marques, noms ou tout autre signe distinctif appartenant à La Société (ci-après les « Marques »), dans le cadre, pour la durée et pour les besoins exclusifs de la revente des Produits et/ou Equipements Spécifiques acquis auprès de la Société au titre des présentes. Le Client s'engage à respecter toutes les instructions qui lui seront prescrites concernant la reproduction des Marques. A ce titre, il s'engage notamment à reproduire les Marques selon les normes de taille, de couleur et d'emplacement. L'utilisation des Marques dans toute documentation ou matériel du Client, incluant notamment tout matériel ou document publicitaire ou promotionnel, tout conditionnement ou tout autre matériel ou document de toute autre nature devra avoir obtenue l'approbation préalable écrite de la Société. Le Client reconnaît que l'usage qui lui est concédé des Marques et plus particulièrement de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle qui y sont attachés au titre des présentes, ne lui confère aucun droit de propriété et d'utilisation en dehors des présentes.

Le Client s'engage de ce fait à ce qu'il n'existe aucune confusion dans l'esprit des tiers sur un tel usage et sur sa qualité de société indépendante par rapport à la Société. Le Client n'est en aucune façon susceptible d'obtenir des droits, quels qu'ils soient, sur les Marques mentionnées ci-dessus. Le Client ne pourra notamment pas, que ce soit directement ou indirectement, utiliser, enregistrer ni solliciter l'enregistrement de marques de fabrique et de commerce, enseignes, marques de service, dénominations sociales, noms de domaines ou autres signes distinctifs qui soient identiques aux Marques ou présentant avec eux une similitude propre à créer une confusion. 4